

INFORMATIONS UTILES

LE PORTAIL FAMILLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le portail famille est un outil simplifiant le parcours des familles quant à la demande de pré-inscription pour obtenir une place dans l'un des 4 multi-accueils que propose la Communauté de Communes (sites de Carignan de Bordeaux, Fargues Saint-Hilaire, Salleboeuf et Tresses).

Cet outil mis à la disposition des familles par la communauté de communes est géré directement par les associations en charge des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : l'association Le Petit Prince (crèche Petit prince) et l'association ADEP (crèches Les bons enfants, Vertelune et Les colibris).

Il permet de centraliser la demande avec :

- un portail hébergé en ligne,
- directement accessible depuis le site de la Communauté de Communes

> www.coteaux-bordelais.fr

Les familles qui font ainsi leur demande pourront compléter leur dossier en ligne et y joindre l'ensemble des documents nécessaires à la pré-inscription de leur(s) enfant(s).

Des informations pourront également leur être transmises par ce biais sur :

- la réception de leur dossier,
- l'état d'avancement de leur dossier (dossier incomplet, en cours de traitement etc...),
- l'accord ou le refus d'obtention d'une place.

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Vous n'avez pas la possibilité de choisir l'établissement d'accueil, mais vous pouvez émettre un souhait dans l'encart « remarque libre » ou apporter une information complémentaire à votre demande. Vous recevrez instantanément un mail vous informant que votre demande de pré-inscription a bien été prise en compte avec le récapitulatif de votre demande.

Les EAJE peuvent accueillir vos enfants de 0 à 4 ans (au-delà soumis à l'appréciation du médecin de la PMI) sur de l'accueil occasionnel : quelques heures par semaine en fonction des besoins et attentes des familles. N'hésitez pas à leur en faire la demande.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution des places sont disponibles sur le site de la CDC et directement sur votre espace famille rubrique « documents-informations » sur la page d'accueil. Des permanences (dates consultables sur le site de la CDC) sont organisées pour accompagner les familles dans leurs démarches en ligne : espace famille et pré-inscription en multi-accueil.

Toutes les familles qui en feront la demande pourront bénéficier de ce service assuré par les directions des EAJE. La prise de rendez-vous est obligatoire auprès de n'importe quel EAJE (voir contacts au verso).

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) a pour mission d'informer et d'accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde auprès d'assistantes maternelles qu'elles soient en MAM ou non, ou de garde à domicile. Vous pouvez contacter le RPE et prendre un rendez-vous au 05 56 72 89 11 ou 06 24 74 17 30 ou rpe@cdc-coteaux-bordelais.fr

PORTAIL FAMILLE

le guide

**OBTENIR UNE PLACE EN
CRÈCHE : SIMPLIFICATION
DU PARCOURS DES
FAMILLES**

**POUR TOUTES QUESTIONS
CONCERNANT L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE VOTRE DOSSIER :**

preinscription.creches@cdc-coteaux-bordelais.fr

**EN CAS DE DIFFICULTÉS SUR
L'UTILISATION DE VOTRE ESPACE
FAMILLE :**

contact@cdc-coteaux-bordelais.fr

DOCUMENTS À TRANSMETTRE :

LES DATES À NE PAS MANQUER

Avant le **1^{er} mars** pour l'année en cours.
À partir du **2 mars** pour l'attribution de l'année suivante.

1^{ÈRE} DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour toute demande de pré-inscription sur l'espace famille :

POUR LES ENFANTS NÉS

- Attestation de quotient familial CAF de l'année de la commission.
- Une copie du livret de famille.
- Dernier avis d'imposition de la famille.
- Le dossier de pré-inscription complété.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Un justificatif de situation professionnelle de moins de 6 mois et ce pour chaque membre du couple.

Pour les professions libérales : extrait de kbis, ou tout autre document justifiant de leur activité.

Concernant les auto-entreprises, une attestation d'ouverture seule ne sera pas acceptée : il faudra donc fournir une déclaration justifiant de l'activité de l'auto-entreprise (ex : déclaration mensuelle à l'URSSAF).

POUR LES ENFANTS À NAÎTRE

- L'attestation de quotient familial CAF et la copie du livret de famille seront à transmettre à la naissance de l'enfant.
- L'ensemble des autres documents cités ci-dessus sont indispensables pour que le dossier soit considéré comme complet.

ATTENTION

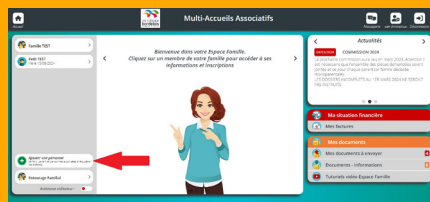
Aucun dossier incomplet ne sera instruit.

En suivant les étapes ci-dessous, votre dossier pourra être traité dès le 3^{ème} mois de grossesse.

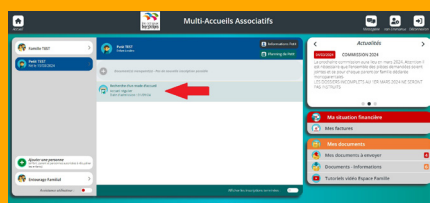
ÉTAPE 1 > Création de l'espace famille

ÉTAPE 2 > Création de la famille

ÉTAPE 3 > Ajout de l'enfant (déjà né ou à naître)



ÉTAPE 4 > Saisie d'une recherche d'un mode d'accueil



Une fois l'enfant enregistré, cliquez sur le membre de cette famille.

Sélectionner « recherche mode d'accueil » et renseignez les champs demandés.

Une fois la demande enregistrée, vous ne pouvez plus la modifier.

ÉTAPE 5 > Téléchargement et ajout des documents nécessaires à l'inscription dans son espace.

ÉTAPE 6 > Suivi de votre dossier en ligne.

ÉTAPE 7 > Passage en commission d'attribution des places.

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

LES CONTACTS

ASSOCIATION LE PETIT PRINCE
« Petit Prince » à Carignan
06 10 86 16 99

ASSOCIATION ADEP
« Les bons enfants » à Fargues
05 56 21 13 28

« Les Colibris » à Salleboeuf
05 57 71 45 19

« Vertelune » à Tresses
05 57 34 04 45